



Contrat d'Assistance Bureautique
et de Prestation de Services
CLEVERMIND – IT.DEV.TEAM
– AVENANT N°1 –

ENTRE LES SOUSSIGNES,

La société CLEVERMIND,

Société par Actions Simplifiée au capital de 45.000 Euros

Inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre

Sous le N° RCS : B 794 238 170

Ayant son Siège Social au 11 rue Bailly 92200 Neuilly-sur-Seine

Représentée par Monsieur Marc KENDIRGI en sa qualité de Président, dûment habilité afin de signer le présent contrat

Ci-après dénommée « le CLIENT » D'une part,

ET

La société IT DEV TEAM

Société à Responsabilité Limitée au capital de 3030 Euros Inscrite

au Registre du Commerce et des Sociétés de TUNISIE Sous le N°

RCS : 1826380Z

Ayant son Siège Social au Route de Mahdia, Immeuble pavillon d'Or 3000 Sfax ville, TUNISIE

Représentée par Monsieur Mohamed ELLOUZE en sa qualité de Président dûment habilité afin de signer le présent contrat,

Ci-après dénommée « Le PRESTATAIRE » D'autre part,

Article 1 : Objet de l'Avenant

L'objet du présent Avenant est la prolongation du Contrat de sous-traitance Initial, signé le 31/08/2023, pour une Durée déterminée à l'Annexe 1.

Article 2 : Annexe

Le présent Avenant comporte un Annexe qui a pour finalité d'indiquer l'ensemble des détails relatifs à la mission, objet du présent Avenant.

Fait à Tunis en deux exemplaires originaux, le 28/11/2023

Le Client

CLEVERMIND

Mr Marc KENDIRGI

Le Prestataire

IT.DEV.TEAM

Mr Mohamed ELLOUZE

Contrat d'Assistance Bureautique et de Prestation de Services – Avenant N°1

- ANNEXE 1 -

Conditions particulières :

Prestations à réaliser par le PRESTATAIRE :

- Assistance Bureautique
- Prestation De Services

Client: CLEVERMIND

Durée de la prestation :

- **Date de début de la mission : 01/12/2023**
- **Date de Fin de La mission : 31/05/2024**

Conditions Financières et Modalités de Règlement

1. Tarification des Prestations

Les Parties conviennent que le nombre de jours de prestations facturé forfaitairement au titre du présent contrat est fixé à dix-huit (18) jours.

Le Tarif Journalier Moyen : 15 €/Jour

Les tarifs applicables sont déterminés en fonction du nombre de consultants comme suit :

- De 1 à 11 Consultants : Facturation sur la base de 10 consultants.
- Au-delà de 11 Consultants : Facturation sur la base de 2 Consultants pour 1.

Exemple :

De 12 à 13 consultants : Facturation sur la base de 11 consultants.

De 14 à 15 consultants : Facturation sur la base de 12 consultants.

2. Clauses Particulières :

Facturation en fonction de la date d'arrivée des consultants sur le projet :

- a.** Tout consultant rejoignant le projet avant le 15 du mois, la prestation y afférente sera facturée au Client pour l'intégralité du mois en cours.
- b.** Tout consultant rejoignant le projet à partir du 15 du mois, la prestation y afférente ne sera pas facturée pour le mois en cours, la facturation débutera le mois suivant.

3. Modalités de Facturation et de Paiement

- a.** Émission des Factures : Le Prestataire émettra une facture à la fin de chaque mois pour les services rendus durant le mois écoulé. La facture détaillera le nombre de collaborateurs concernés.
- b.** Délai de Paiement : Le Client s'engage à régler les factures émises par le Prestataire dans un délai de trente (30) jours à compter de la date de réception de la facture.
- c.** Mode de Paiement : Le paiement sera effectué par virement bancaire sur le compte dont les coordonnées seront fournies par le Prestataire. Tout autre mode de paiement devra être convenu par écrit entre les deux parties.

Fait à Tunis en deux exemplaires originaux, le 28/11/2023,

Le Client

CLEVERMIND

Mr Marc KENDIRGI

Le Prestataire

IT.DEV.TEAM

Mr Mohamed ELLOUZE